NOTE D'INFORMATION

FCP OPTIMA SOUVERAIN

Nature juridique
FCP

Société de gestion
ALPHAVEST ASSET MANAGEMENT

VISA DE L'AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX

Ikhlas METTIOUI
Directeur Gestion d'actifs
et protection de l'épargne

Conformément aux dispositions de l'article 86 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP25086 en date du 26/05/2025.

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **ALPHAVEST ASSET MANAGEMENT** sise à **ESPACE LES LAURIERS, AILE B, 4ème ETAGE, ANGLE DES AVENUES ANNAKHIL ET MEHDI BEN BARKA, HAY RIAD, RABAT** représentée par **Mme Widad OUARDI** en sa qualité de **Directeur Général**, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

ALPHAVEST ASSET MANAGEMENT
Espace Les Lauriers Ailes B, 4ème Etage
Angle Av. Annakhil et Mehdi Ben Barka
- Rabat -

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

M.Z

I- CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

- Dénomination sociale : **FCP OPTIMA SOUVERAIN**
- Nature juridique : **FCP**
- Code Maroclear : **MA0000039703**
- Date et référence de l'agrément : **22/04/2025, GP25068**
- Date de création : **02/05/2025**
- Siège social : **ESPACE LES LAURIERS, AILE B, 4ème ETAGE, ANGLE DES AVENUES ANNAKHIL ET MEHDI BEN BARKA, HAY RIAD, RABAT**
- Durée de vie : **99** ans
- Exercice social : **01/01** au **31/12**
- Apport initial : **1.000.000,00** de dirhams
- Valeur liquidative d'origine : **1.000,00** de dirhams
- Établissement de gestion : **ALPHAVEST ASSET MANAGEMENT**
- Établissement dépositaire : **BANK OF AFRICA** sis à **140, Avenue HASSAN II - Tour BMCE, 4ème étage, Casablanca** représenté par **Mme Badia BELALIA** et **M. Ali FASSI FIHRI**
- Commercialisateurs :

Établissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone
AlphaVest Investment Management	M. Hicham CHRAIBI	0520048390
AlphaVest Asset Management	Mme Widad OUARDI	0520048390

- Commissaire aux comptes : **A. SAAIDI ET ASSOCIES** représenté par **Mme Bahaa SAAIDI**

M.F

II- CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES DE L'OPCVM

- Classification : **Obligations (OMLT)**
- Sensibilité min : **4**
- Sensibilité max : **8**
- Indice de référence : **L'indice de référence est le MBI global (calculé par BMCE Capital).**
- Objectifs de gestion : **L'objectif du fonds est d'offrir aux souscripteurs un outil de placement qui permet de générer un rendement supérieur ou égal à celui de son indice de référence.**
- Stratégie d'investissement :

 Le FCP sera investi en permanence à hauteur de 90 % au moins de ses actifs, hors titres d'« OPCVM obligations moyen et long terme », créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances émis ou garantis par l'État.

 Le FCP pourra investir à hauteur de 10% de son actif net en actions, certificats d'investissement, droits d'attribution ou de souscription cotés à la Bourse de Casablanca ou sur tout marché réglementé en fonctionnement régulier et ouvert au public, titres d' « OPCVM monétaires », titres d' « OPCVM obligations court terme», titres d' « OPCVM Diversifié », titres d' « OPCVM Actions », titres d'OPCC, titres de FPCT, titres de créances négociables, obligations, obligations subordonnées, obligations subordonnées perpétuelles et en obligations subordonnées perpétuelles avec mécanisme d'absorption de pertes et/ou d'annulation de paiement des coupons tout en respectant la réglementation en vigueur.

 Le FCP pourra également investir à hauteur de 50% de son actif net en titres d'« OPCVM obligations moyen et long terme ».

 Le FCP pourra consacrer une partie de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

 Le FCP pourra également réaliser des opérations de prêt emprunt de titres et des opérations de prise et de mise en pension de titres tout en respectant la réglementation en vigueur.
 L'univers d'investissement du FCP sera composé de :

 - **Titres de créances négociables ;**
 - **Titres de créances émis ou garantis par l'État ;**
 - **Obligations, Obligations subordonnées, Obligations subordonnées perpétuelles, Obligations subordonnées perpétuelles avec mécanisme d'absorption de pertes et/ou d'annulation de paiement des coupons ;**
 - **Actions, certificats d'investissement, droits d'attribution ou de souscriptions cotés à la Bourse de Casablanca ou sur tout marché réglementé en fonctionnement régulier et ouvert au public ;**
 - **Titres d'Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) à hauteur de 50% au maximum de l'actif net ;**
 - **Titres d'Organismes de Placement Collectif en Capital (OPCC) ;**
 - **Titres émis par les Fonds de Placement Collectif en Titrisation (FPCT) ;**
 - **Placements en devises à l'étranger dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur ;**
 - **Dépôts à terme.**

- Durée de placement recommandée : **1 an et plus.**
- Souscripteurs concernés : **Les personnes physiques et morales résidentes et non résidentes ainsi que les investisseurs institutionnels.**

III- MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **Dès publication de la Note d'Information.**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Quotidienne. La valeur liquidative est calculée sur une base quotidienne, chaque jour ouvré. En cas de jour férié, la valeur liquidative est calculée le jour ouvré qui suit.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **Affichage le premier jour ouvré qui suit la détermination de la valeur liquidative dans les locaux d'Alphavest Asset Management et d'Alphavest Investment Management et publication dans un journal d'annonces légales au moins une fois par semaine.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : **Les souscriptions et les rachats peuvent être effectués à tout moment sur la base de la prochaine valeur liquidative. Le prix de souscription est égal à la prochaine valeur liquidative majorée de la commission de souscription. Le prix de rachat est égal à la prochaine valeur liquidative minorée de la commission de rachat. Les demandes de souscription et de rachat devront être effectuées auprès d'Alphavest Asset Management ou d'Alphavest Investment Management avant 11h30 pour être exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour même. Passé ce délai, elles seront traitées sur la base de la valeur liquidative du jour suivant.**
- Affectation des résultats : **Capitalisation entière. Le « FCP OPTIMA SOUVERAIN » est un FCP de capitalisation. Les intérêts sur titres de créances seront comptabilisés selon la méthode dite des coupons courus.**
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :

 - Commission de souscription maximale :
 - **Les commissions de souscription s'élèvent à 3% HT maximum des montants souscrits.**

 - Commission de rachat maximale :
 - **Les commissions de rachat s'élèvent à 1,5% HT maximum des montants rachetés.**

 - Cas d'exonération :
 - **À la discrétion du réseau placeur.**

- Frais de gestion :
 - **Le taux des frais de gestion annuel est au maximum de 2% hors taxes. Les frais de gestion sont calculés et provisionnés, lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'OPCVM détenues en portefeuille et gérées par ALPHAVEST ASSET MANAGEMENT. Ils seront débités au terme de chaque mois.**

Libellés Frais de gestion	**Taux Frais de gestion**
(1) Frais publications	Selon les tarifs fixés par le journal
(2) Commissaire aux comptes	12 000 dh HT
(3) Commissions AMMC	0,025% HT
(4) Commission Dépositaire	0,035% HT
(5) Commission Maroclear	- Commission de gestion du compte émission- annuel) : 3 600 Dhs HT ; - Droit d'admission- trimestriel : selon les conditions en vigueur.
(6) Prestations de ALPHAVEST ASSET MANAGEMENT	Frais de gestion -(1)-(2)-(3)-(4)-(5)

Royaume du Maroc Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

M 7.